



Global Vision. Swiss Expertise.



LE MOT DU PRÉSIDENT

« Même dans un contexte incertain, le monde continue d’offrir de réelles opportunités à ceux qui savent les saisir. Mais face à une réalité juridique, fiscale et réglementaire toujours plus complexe, les familles, les entrepreneurs et les investisseurs doivent pouvoir compter sur des partenaires solides, attentifs et engagés.

Depuis l’origine, notre maison s’attache à offrir des solutions claires, fiables et durables, avec une approche résolument internationale et une compréhension fine des enjeux locaux. C’est dans cette double exigence que notre accompagnement prend tout son sens.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers celles et ceux qui nous font confiance depuis tant d’années, ainsi qu’envers nos équipes, dont le professionnalisme et la rigueur sont au cœur de chaque projet que nous menons.

Depuis plus de quinze ans, la deuxième génération œuvre aux côtés de nos clients avec la même exigence et le même sens des responsabilités. Elle incarne la continuité de notre engagement, tout en apportant une vision nouvelle, en phase avec les évolutions du monde qui nous entoure.

Fidèle à ses racines, notre maison avance avec lucidité, déterminée à accompagner ses clients avec constance et exigence. »

Franco N. Croce

Franco N. CROCE

Président du conseil d’administration
et membre fondateur

“AN EXTENSIVE NETWORK OF
PROFESSIONALS IN THE INDUSTRY WITH A
TRULY BALANCED GEOGRAPHIC SPREAD.”

VOUS & NOUS

Au cœur de Genève, entre lac et cimes, Onyx Trust incarne une vision globale du patrimoine, ancrée dans la rigueur suisse.

Tel un arbre aux racines profondes dans une terre riche d'expérience, nous accompagnons familles et entrepreneurs dans la construction de leur avenir avec précision, discrétion et intelligence.

Chez Onyx Trust, la planification patrimoniale est une science, mais aussi un art : celui d'anticiper les évolutions, de choisir la structure la plus appropriée et de respecter vos volontés les plus profondes. Notre mission : préserver, structurer et transmettre ce qui vous est le plus cher.

Du **trust** à la **fondation de famille**, du **mandat pour cause d'inaptitude** à la **planification successorale**, chaque solution est conçue avec rigueur et sur mesure, pour répondre durablement aux enjeux de la transmission patrimoniale. Notre approche multijuridictionnelle allie compétence et agilité dans un environnement international en constante mutation.

La société appartient depuis l'origine à une famille suisse, forte d'une **tradition de plus de 35 ans dans le métier du family office**.

Nous agissons en toute confidentialité, dans le respect des plus hauts standards de conformité, sous la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), avec la force tranquille d'un établissement indépendant disposant d'un capital important.

“INDEPENDENT, MULTI-GENERATIONAL, AND DEEPLY ROOTED IN THE SWISS TRADITION OF EXCELLENCE AND CONFIDENTIALITY.”





SOLUTIONS

Forts de notre savoir-faire acquis au fil du temps, nous sommes à même de répondre aux problématiques les plus complexes auxquelles vous et votre famille pouvez être confrontés. **Nos services sont entièrement sur mesure** et adaptés à vos besoins.

→ **Trusts et fondations de famille**

Nous disposons de l'expérience, des compétences et de la vision internationale nécessaires pour constituer le trust ou la fondation de famille répondant précisément à vos objectifs : **protection patrimoniale, planification successorale ou transmission intergénérationnelle.**

La mise en place de telles structures requiert une analyse approfondie de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale du constituant, des bénéficiaires et de toutes les parties impliquées. C'est dans cette complexité que notre expertise prend tout son sens.

Nous examinons avec rigueur l'environnement juridique applicable, qu'il s'agisse de la structure elle-même, de la résidence fiscale des parties ou de la localisation des actifs, afin de garantir des solutions cohérentes, efficaces et conformes aux exigences légales.

Parce qu'un trustee ou un conseil de fondation détient des pouvoirs étendus, il est essentiel de s'appuyer sur des professionnels de confiance. Nos collaborateurs – principalement avocats et fiscalistes, membres de la Society of Trust and Estate Practitioners (STEP) – allient maîtrise technique et intégrité.

Nos structures sont conçues pour protéger sans alourdir, s'adapter sans compromettre, et durer sans jamais s'imposer.

Nous constituons régulièrement des fondations privées au Liechtenstein, à Malte, aux Antilles néerlandaises, à Panama et à Labuan.

Pour les trusts, nous maîtrisons les principales juridictions internationales : Nouvelle-Zélande, Singapour, Îles Cook, Îles Caïmans, Bahamas, Guernesey, Jersey et le Royaume-Uni.

**“PROVIDING STABILITY FOR THE PRESENT
AND PLANNING FOR FUTURE GENERATIONS.”**

→ Sociétés

Selon les besoins de nos clients nous procédons à la création de sociétés dans plusieurs juridictions. Qu'elles soient holding, de trading ou d'investissements, nous accompagnons les sociétés à tous les stades de leur développement, de l'incorporation à la liquidation en passant par la tenue de la comptabilité, l'ouverture des relations bancaires et la gestion des salaires. De plus, **nous bénéficions de liens privilégiés avec les autorités afin de négocier des régimes fiscaux favorables.**

Nous déployons cette activité principalement en **Suisse**, au **Royaume-Uni**, au **Luxembourg**, aux **États-Unis**, à **Singapour**, à Hong-Kong, à **Dubaï** ainsi que dans d'autres juridictions plus exotiques (Labuan, Îles Marshall, Bahamas, St-Vincent et les Grenadines, etc.).

→ Fonds et assurances

En partenariat avec nos correspondants locaux, nous fournissons la totalité des services en matière de **création et d'administration de fonds de placement** sous toutes leurs formes (hedge fund, private equity, immobilier, etc.). Nous cherchons constamment les meilleures structures afin d'**optimiser la fiscalité** et aidons nos clients à naviguer au travers des normes de régulation parfois compliquées.

Nous aidons également notre clientèle dans la souscription d'**assurances-vie** notamment en Suisse, en France, au Liechtenstein, au Luxembourg et à Singapour.



→ Testaments et pactes successoraux

Anticiper la transmission de son patrimoine, c'est préserver l'équilibre familial, faire respecter ses volontés et apporter de la clarté là où règne souvent l'incertitude. Le testament et le pacte successoral sont des outils essentiels pour organiser la répartition de ses biens avec justesse et sérénité.

Ces actes, conçus avec précision, s'inscrivent dans une approche globale : nature des biens, configuration familiale, fiscalité, cadre juridique international. Chaque mot compte, chaque clause protège.

Notre accompagnement repose sur une expertise juridique rigoureuse, une compréhension fine des situations personnelles, et une coordination fluide avec les professionnels concernés. Nous intervenons à chaque étape :

- analyse de la réglementation applicable (résidence, nationalité, localisation des biens) ;
- identification des outils adaptés (testament, pacte, donation, fondation, assurance-vie...) ;
- rédaction des actes ;
- exécution, partage, transmission d'entreprise ;
- gestion des aspects fiscaux et administratifs, y compris à l'international ;
- résolution de conflits, si nécessaire.

Chaque succession est unique. Notre rôle est de la structurer clairement, de la sécuriser juridiquement et de garantir que vos volontés soient pleinement respectées.

→ Contrats de mariage

Un contrat de mariage permet de poser, dès le début, les bases d'un équilibre durable. Il clarifie les règles patrimoniales de l'union et prévient les conséquences parfois lourdes d'un divorce ou d'un décès. Lorsqu'un patrimoine important, une entreprise ou des biens de famille sont en jeu, **anticiper, c'est protéger.**

Nous accompagnons nos clients dans la rédaction d'accords sur mesure, adaptés à leur réalité personnelle et financière.

Parce qu'un engagement fort mérite des fondations solides, ce cadre discret offre la sérénité d'un avenir pensé avec lucidité.

“STRONG FOUNDATIONS FOR LASTING COMMITMENTS”



→ Relocalisation internationale

Depuis de nombreuses années, nous accompagnons des clients fortunés – sportifs, artistes, entrepreneurs, investisseurs ou retraités – dans leurs projets de relocalisation internationale.

Nous identifions les juridictions les plus attractives, en tenant compte de la qualité de vie, de l'environnement fiscal et du cadre professionnel.

Dans un contexte où de nombreux pays offrent des programmes de résidence liés à l'investissement, nous analysons chaque situation avec précision pour orienter nos clients vers des choix cohérents avec leur vie personnelle et professionnelle.

Grâce à nos bureaux et à un réseau de correspondants fiables, nous assurons une mise en œuvre rapide et efficace des démarches de délocalisation.

EUROPE : Suisse ; Royaume-Uni ; Monaco ; Italie ; Portugal ; Belgique ; France ; Chypre ; Malte ; Gibraltar.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE : Émirats arabes unis ; Île Maurice.

ASIE : Singapour ; Chine ; Malaisie ; Hong Kong ; Thaïlande.

AMERIQUE : Bahamas ; Panama ; États-Unis ; Canada.



Nos services comprennent :

- La planification patrimoniale (fiscalité, succession, etc.) avant la prise de résidence ;
- L'obtention des permis de séjour et de travail ;
- L'assistance pour l'ouverture des comptes bancaires ;
- La souscription aux assurances sociales obligatoires et facultatives (maladie, accident, responsabilité civile, dommages matériels, etc.) ;
- La location ou l'achat des biens immobiliers et l'engagement du personnel ;
- La conclusion des contrats de service public (téléphonie, Internet, eau, électricité, etc.) ;
- Le déménagement et l'inscription dans les écoles pour les enfants ;
- Les diverses formalités auprès des autorités (échange des permis de conduire, importation des véhicules et des animaux domestiques, inscription à l'ambassade, etc.) ;
- La préparation et l'envoi des déclarations fiscales.



→ Mandat pour cause d'inaptitude

Le mandat pour cause d'inaptitude est un outil juridique essentiel pour anticiper une perte de capacité de discernement et garantir que vos affaires personnelles, financières et médicales seront gérées selon vos volontés.

Chez Onyx Trust, nous vous accompagnons dans la rédaction sur mesure de ce document, en tenant compte de votre situation familiale et patrimoniale. Nous veillons à ce que les personnes de confiance que vous désignez disposent des pouvoirs adaptés, dans un cadre clair, sécurisé et conforme au droit.

Établir un mandat pour cause d'inaptitude, c'est faire preuve de prévoyance, protéger vos proches et préserver votre autonomie de décision, même dans les circonstances les plus délicates.

→ Philanthropie

Qu'elle soit motivée par des valeurs familiales, une volonté de transmission ou un engagement sociétal, la philanthropie mérite une structure adaptée, efficace et pérenne. Nous vous accompagnons dans la création et la gestion de fondations philanthropiques ou de véhicules dédiés, en tenant compte des aspects juridiques, fiscaux et opérationnels.

Notre approche allie vision stratégique et mise en œuvre rigoureuse, pour que votre engagement ait un impact concret, durable et aligné avec vos valeurs.



Onyx & Cie SA

Rue des Alpes 7
1201 Genève
Suisse

Tél. +41 22 906 85 03
Fax: +41 22 906 85 01

info@onyx-trust.ch www.onyx-trust.ch

Mentions légales : La présente publication est uniquement destinée à des fins d'information. Ce document ne peut être considéré comme un conseil juridique ou professionnel. Onyx & Cie SA et ses sociétés apparentées déclinent toute responsabilité quant à l'usage du contenu de cette brochure.

© Onyx & Cie SA